



## PROCÈS-VERBAL

### Commission Ententes et Volontariats N° 4 Réunion téléphonique du mardi 6 septembre 2022

---

**Présidence** : M. Tony CIZEAU

**Présents** : MM. Jean-Michel DENONIN – Laurent LEGENDRE – Maurice FOURNILLON

☆☆☆☆☆☆☆☆

#### **VOLONTARIATS** :

Concernant la catégorie U13 D2 :

La Commission des Ententes et Volontariats prend acte de la décision rendue sur le PV N° 4 par la Commission Départementale d'Appel Général dans sa séance du mercredi 31 août 2022 concernant un appel du club de **Blois Foot 41** sur la catégorie U13 à savoir :

« **Par ces motifs,**

**La Commission Départementale d'Appel Général décide de revenir sur la décision prise par la Commission Départementale des Ententes et Volontariats et de réintégrer l'équipe 2 de l'équipe de Blois Football 41 en U13 D1. »**

De plus, considérant la décision de la Commission Départementale d'Appel Général (cf. ci-dessus), le nombre d'équipes retenues en U13 D1 est désormais de 9 équipes.

La Commission des Ententes et Volontariats décide de ne pas compléter la catégorie U13 D1.

Enfin, considérant la décision de la Commission Départementale d'Appel Général (cf. ci-dessus), la Commission des Ententes et Volontariats décide de retenir l'équipe classée 18<sup>ème</sup> du volontariat U13 D2 pour compléter la catégorie à savoir l'équipe de **Montoire St.**

La Commission publie en annexe les classements des volontariats Jeunes D1 et D2 (U11 à U18) établis pour la saison 2022/2023 - Phase 1.

La Commission transmet les décisions à la Commission des Compétitions et des Calendriers.

**Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel auprès de la Commission d'Appel Général  
dans les conditions de forme et de délai prévues aux articles 188 à 192  
des Règlements Généraux de la F.F.F.**

**Le Responsable de la Commission**

**Tony CIZEAU**

**Publié, le 08 septembre 2022**